

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 05 Septembre 2017

Le 11 septembre 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Nathalie BARDE (pouvoir Jacky DUTRUC), Brigitte COULON, Olivier EYRAUD, Chantal NOEL (pouvoir Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (pouvoir Marie-Christine THEVENET), Richard PACCAUD, Marc PECHOUX (pouvoir Claude TRASSARD), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars-sur-Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Gaëlle LICHTLE

OBJET : ENVIRONNEMENT : SMICTOM – REMPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT

M. Bernard Grison, Président, en l'absence de M. Etienne SERRAT, Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle que :

La commune de Misérieux nous fait savoir qu'un délégué de la Communauté au SMICTOM, issu du conseil municipal a démissionné et qu'il convient de le remplacer.

M. Louis DELECOURT, a démissionné de son siège de délégué suppléant au SMICTOM et la commune de Misérieux propose de pourvoir au siège vacant par la désignation de M. Gérard CARDOSA élu municipal à Misérieux.

Après appel de candidature, aucun candidat ne se présente à ce poste.

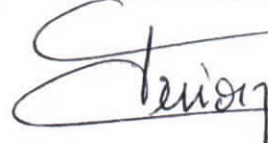
Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection ;
- ✓ **Elit** M. Gérard CARDOSA au poste de délégué suppléant au SMICTOM.

A Trévoux, le 09/11/2017

Le Président,
Bernard GRISON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 15 SEP. 2017
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170911-2017C80-EN
Affichage le :

15 SEP. 2017